

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	20
Votants	26
Quorum	14

L'an deux mille vingt trois

Le : 09 juin à 19 H 15

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Sébastien OLIVIER, , Cyril RONZE, Françoise BUSALLI, Alain MAISSE, Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, André GACHET, Robert CHAPOT, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Yvette VERNIERE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Martine MEILLIER, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Gérard DI FRUSCIA, Yvette VERNIERE à Maryse RODRIGUEZ, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Cyrille GENEVRIER à Christine FELIX, Martine MEILLIER à André GACHET, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Guylaine FAYOLLE.

Délibération n°2023_06_01 A

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS.

Vu le code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2022-1702 du 29 décembre 2022 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Gadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR : n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté n°R15/2023 fixant le nombre et le mode de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

a) *Composition du bureau électoral*

M. Christian SOULIER, 1^{er} Adjoint au Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Robert CHAPOT, Mme Maryse RODRIGUEZ, Mme TOINON Marine et M. ARNAUD Charlélie. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) *Élection des délégués*

Les listes déposées et enregistrées :

1^{ère} liste : «Avec vous, Saint Romain»

- 1 SOULIER Christian
- 2 OSTARD née BANCEL Annie
- 3 DI FRUSCIA Gérard
- 4 RODRIGUEZ née DORVIDAL Maryse
- 5 MARCOUX Pierre
- 6 GENEVRIER née DE HARO Véronique
- 7 FERRE Jean-Paul
- 8 VERNIERE née GARCIA Yvette
- 9 MAISSE Alain
- 10 BUSALLI née PATISSIER Françoise
- 11 OLIVIER Sébastien
- 12 FERNANDEZ née BERTHELOT Nathalie
- 13 GENEVRIER Cyrille
- 14 FELIX née MOULARD Christine
- 15 RONZE Cyril
- 16 FAYOLLE née BROUILLOUX Guylaine
- 17 ARNAUD Charlélie
- 18 TOINON Marine

2^{ème} : «Liste d'opposition»

- 1 COMBE Marjorie

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 26
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 26

1^{re} répartition (délégués titulaires) :

Ont obtenu :

- liste «Avec vous, Saint Romain» : 19 voix
- liste «Liste d'opposition» : 7 voix

Le quotient applicable est : $26/15 = 1,73$

La liste «Avec vous, Saint Romain» obtient : $19/1.73 = 10.98$, soit 11 sièges

La liste «Liste d'opposition» obtient : $7/1.73 = 4,04$ soit 4 sièges

2^{ème} répartition (délégués suppléants):

Ont obtenu :

- liste «Avec vous, Saint Romain» : 19 voix
- liste «Liste d'opposition» : 7 voix

Le quotient applicable est : $26/5 = 5.20$

La liste «Avec vous, Saint Romain» obtient : $19/5.20 = 3.65$, soit 4 sièges
La liste «Liste d'opposition» obtient : $7/5.20 = 1.34$ soit 1 siège

M. Christian SOULIER, 1^{er} Adjoint au Maire proclame les résultats définitifs :

Délégués titulaires :

Liste «Avec vous, Saint Romain»

- 1 SOULIER Christian
- 2 OSTARD née BANCEL Annie
- 3 DI FRUSCIA Gérard
- 4 RODRIGUEZ née DORVIDAL Maryse
- 5 MARCOUX Pierre
- 6 GENEVRIER née DE HARO Véronique
- 7 FERRE Jean-Paul
- 8 VERNIERE née GARCIA Yvette
- 9 MAISSE Alain
- 10 BUSALLI née PATISSIER Françoise
- 11 OLIVIER Sébastien

Liste «Liste d'opposition»

- 1 COMBE Marjorie

Délégués suppléants :

Liste «Avec vous, Saint Romain»

- 1 FERNANDEZ née BERTHELOT Nathalie
- 2 GENEVRIER Cyrille
- 3 FELIX née MOULARD Christine
- 4 RONZE Cyril

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 13 juin 2023
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Christian SOULIER

La Secrétaire de séance,
Guylaine FAYOLLE

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

